

Délibération du Conseil d'Administration  
Séance du 13 décembre 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 18h00 à l'Espace culturel Renaissance à ORGON, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre ainsi que CHABAUD Corinne (Présidente de la Communauté d'agglomération de Terre de Provence, avec voix consultative).

Procurations : BALDI Jean-Marc (procuration à ANZALONE Marie-Laurence), GAVANON Michel (procuration à PORTAL Serge), GIRAUD Pierre (procuration à DEVOUX Jean-Louis), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à SEISSON Jean-Pierre), PAULEAU Serge (procuration à ) et TROUSSEL Marc (procuration à PONCHON Solange).

Absents : BESSON Jacques, FAURE Vincent, FERRIER Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, PICARDA Yves, ROBERT Daniel et TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 8	Suffrages exprimés : 14	Pour: 14 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 07 décembre 2022			

N° de la délibération : 2022-54
<b>Objet</b> : Décision modificative n°2 budget assainissement collectif

Le Président indique que l'exercice budgétaire 2022 arrivant à son terme, il convient d'opérer des ajustements de crédits.

Notamment, il est proposé :

- une diminution des charges générales – chapitre 011 ;
- une augmentation des charges exceptionnelles – chapitre 67 – afin de permettre le règlement d'intérêts moratoires dus pour retard de paiement ;
- la présente proposition de décision tient compte du transfert de l'actif de la commune d'Eyragues mais pas d'un emprunt soulevant des interrogations.



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (7)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Divers	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6248 : Divers	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>35 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	0.00 €	30 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6541 : Créances admises en non-valeur	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6712 : Pénalités, amendes fiscales et pénales	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70613 : Participations pour assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
R-741 : Primes d'épuration	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 100.00 €</b>	<b>65 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0.00 €	30 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-28173 : Amort. constructions (mise à disposition)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 100.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 100.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 100.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>50 100.00 €</b>		<b>50 100.00 €</b>

Après avoir pris connaissance de ces ajustements, le Conseil d'administration :

**APPROUVE** le projet de décision modificative n°2 du budget annexe 2022 de l'assainissement collectif.

Fait et délibéré en séance,

A ORGON, le 13 décembre 2022

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON

Transmission au représentant de l'Etat le :

Publication le :

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.